

TRANSACTIONS

- 1) **VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION ou PROFESSIONNEL**
CESSIONS DE PARTS DANS LES SCI
VIAGERS (SUR VALEUR VENALE ET GLOBALE)
 Honoraires à la charge du Mandant :

10% TTC Transaction sur stationnements (minimum 2 500 €)

6% TTC Transaction sur biens immobiliers € (minimum de 6.000 €)

- 2) **VENTE D'IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL**
 9% + T.V.A. = 10,76 % TTC à la charge de l'acquéreur
 et 9% + T.V.A. = 10,76 % TTC à la charge du vendeur
- 3) **VENTE DE FONDS DE COMMERCE**
 (Cession droit au bail, parts de ASRL, actions de Société Anonyme)
 11% + T.V.A = 13,15 % TTC à la charge de l'acquéreur
- 4) **AVIS DE VALEUR**
 200,00 TTC (offert si mandat de vente signé)

Taux TVA 20 %
 N° Orias : 16002550

FNAIM



HONORAIRES

LOCATIONS

- 1) **APPARTEMENTS, VILLA : VIDES OU MEUBLES DE LONGUE DUREE**
HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE
 1) – Le montant du plafond d'honoraires à la charge du locataire pour la visite, la constitution de son dossier et la rédaction du bail est fixé à un montant de 10,00€ TTC/m² de surface habitable.
 2) – Le montant du plafond d'honoraires à la charge du locataire pour la réalisation de l'état des lieux est fixé à un montant de 3,00€ TTC/m² de surface habitable.
HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR
 1) – Le montant du plafond d'honoraires à la charge du Bailleur pour la visite, la constitution de son dossier et la rédaction du bail est fixé à un montant de 10,00€ TTC/m² de surface habitable.
 2) – Le montant du plafond d'honoraires à la charge du Bailleur pour la réalisation de l'état des lieux est fixé à un montant de 3,00€ TTC/m² de surface habitable.
 3) – Honoraire d'entremise et de négociation à la charge du Bailleur : 1 mois de loyer charges comprises moins les points -1) et -2)
STATIONNEMENT
 Un mois de loyer charges comprises à la charge du propriétaire(TTC)
 Et un mois de loyer charges comprises à la charge du locataire(TTC)
- 3) **LOCATION A USAGE COMMERCIAL, GERANCE DE COMMERCE OU INDUSTRIEL, PROFESSIONNEL**
 40% TTC du loyer annuel à la charge par moitié du locataire et du propriétaire

ADMINISTRATION - GESTION

LOCAUX D'HABITATION, PROFESSIONNELS ou COMMERCIAUX

	Gestion Courante
TARIF	6,67% HT sur toutes les sommes encaissées, soit 8,00 % TTC
Garantie de loyer *	Sur toutes les sommes encaissées soit 2,5%

- 1) **VACATIONS** : .50 € HT soit 60 € TTC
 2) **AIDE A LA DECLARATION DE REVENUS FONCIER** : 62 € TTC